



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 décembre 2014

Original : français

Lettre datée du 23 décembre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Conformément au paragraphe 26 de la résolution 2164 (2014) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint la note verbale datée du 18 novembre 2014 par laquelle la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies a communiqué au Conseil de sécurité un rapport sur les actions menées par les forces françaises en appui à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali entre le 18 septembre et le 2 décembre 2014 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre et son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **BAN** Ki-moon



Annexe

La Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Bureau du Secrétaire général et a l'honneur de lui faire part de ce qui suit :

En application du paragraphe 18 de la résolution 2100 (2013) du Conseil de sécurité, la France vous prie de trouver ci-joint le rapport sur les actions menées depuis le 18 septembre 2014 par les forces françaises en soutien à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ce rapport à la connaissance des membres du Conseil de sécurité.

Pièce jointe

Rapport concernant le soutien opérationnel des forces françaises au profit de la MINUSMA du 18 septembre au 2 décembre 2014

En application du paragraphe opérationnel 26 (OP 26) de la résolution 2164 (2014) du Conseil de sécurité des Nations Unies, la France vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous le rapport sur les actions menées du 18 septembre au 2 décembre 2014 par les forces françaises en appui de la MINUSMA.

Ce rapport constitue le second compte rendu de ce type depuis le vote de la résolution 2164 prorogeant d'une année supplémentaire le mandat de la MINUSMA et le sixième depuis la création de cette opération.

En application du paragraphe opérationnel 18 de la résolution 2100 (2013), la France a fait parvenir au Conseil de sécurité des Nations Unies quatre rapports dénombrant six actions de combat en réaction face à « un danger grave et immédiat » et soulignant le travail des détachements de liaison et d'appui opérationnel (DLAO) auprès de la MINUSMA ainsi que l'appui des forces françaises dans la prise en charge des blessés.

Depuis le 18 septembre 2014, il n'a été conduit aucune action de combat en réaction face à « un danger grave et imminent ».

Pour autant, il convient de souligner la qualité de l'appui des forces françaises dans plusieurs domaines au profit de la MINUSMA :

- Sept interventions ont été réalisées par les équipes EOD (explosive ordnance disposal – équipe de neutralisation d'explosifs) des DLAO 2 (Kidal) et 5 (Tessalit) au profit d'unités de la MINUSMA victimes d'incidents ou ayant découvert des engins explosifs;
- Grâce à de nombreuses activités coordonnées et au soutien direct de spécialistes français (EOD, équipes médicales, renseignement), les détachements de liaison et d'appui opérationnel (DLAO) français soutiennent certains bataillons de la MINUSMA dans la réalisation de leur mission de contrôle des principales villes et axes du Nord Mali;
- Dans le cadre de l'appui des forces françaises dans la prise en charge des blessés de la MINUSMA, trois missions d'appui sanitaire ont été conduites :
 - Le 2 septembre, suite à l'explosion d'un véhicule du bataillon tchadien à 30 kilomètres au nord de Kidal, huit blessés ont été évacués par voie aérienne (CASA NURSE – *avion de transport tactique médicalisé*) vers le rôle 2 chinois à Gao;
 - Le 19 septembre, suite à l'explosion de leur véhicule sur une mine à Aguelhok, six blessés tchadiens de la MINUSMA ont été évacués par hélicoptère vers le rôle 2 chinois;
 - Le 2 décembre, suite à l'explosion de leur véhicule sur une mine à Aguelhok, deux des quatre blessés tchadiens ont été pris en charge par le rôle 2 français à Gao.

Par ailleurs, en coordination avec l'état-major de la MINUSMA, les forces françaises ont appuyé le contingent tchadien à Aguelhok pour assurer son maintien dans sa zone de déploiement :

- Appui par le DLAO 5 du 4 au 12 octobre avec des actions de formation (C-IED – *contre engin explosifs improvisés*, SAN – *santé*);
 - Transport par voie terrestre et aérienne d'armements et de matériels au profit de ce contingent entre Gao et Aguelhok.
-